

**N° Convocation : EF\_PH1\_0131****CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Pharmacie Abulcasis**  
**Filière : Pharmacie**  
**Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de La Faculté Abulcasis **Faculté de Pharmacie Abulcasis** qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-1
- Entrée : EST
- Zone : FPA
- Emplacement : 30

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL KHOKH Mohamed-Taha
- N° d'inscription : INS-FPA00020607/2024
- CIN/Passeport : GB279195

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module                             | Date Examen | Heure début |
|-------|------------------------------------|-------------|-------------|
| 1     | Initiation à la Pharmacie          | 04/01/2025  | 09H00       |
| 2     | Développement Humain et NTIC I     | 07/01/2025  | 09H00       |
| 3     | Chimie Générale - Chimie Minérale  | 09/01/2025  | 09H00       |
| 4     | Physique-Biophysique               | 15/01/2025  | 09H00       |
| 5     | Outils Mathématiques               | 17/01/2025  | 09H00       |
| 6     | Biologie Végétale                  | 20/01/2025  | 09H00       |
| 7     | Biologie Cellulaire et Embryologie | 22/01/2025  | 09H00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

**Service Evaluations et Examens**